



Fédération Drômoise des IGP viticoles - ODG Drôme

Bureau Viti 26 – Immeuble CER France Drôme Vaucluse
ZA des Grands Crus – 1575, Chemin des Levées
26600 TAIN L'HERMITAGE
Tél. 04 75 07 80 06 – Portable : 06 12 02 41 03
Mail : viti26@orange.fr

NOTE D'INFORMATION CAMPAGNE 2022/2023



Suite à des envois tardifs et à répétition des documents suivants :

- Déclaration de récolte,
- Relevé parcellaire,
- SV12...,

Et bien

« Tout retard d'envoi des ces documents avant la date butoir réglementaire du 31/12 de l'année de récolte, sera sanctionné d'une pénalité de 100,00€ HT ».

Seules les déclarations de revendication sont à faire parvenir dès que le vin IGP est apte à passer au Contrôle Organoleptique.

Le Président,
Monsieur Adelin MARCHAUD